

Franchir les CARREFOURS GIRATOIRES

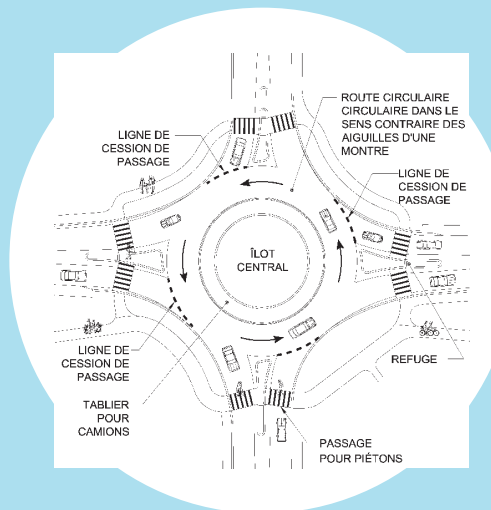


Services municipaux **3-1-1**
ATS 613-580-2401
ottawa.ca

QU'EST-CE QU'UN CARREFOUR GIRATOIRE?

Un carrefour giratoire moderne est une intersection circulaire sans feu de circulation conçue de façon à maximiser la sécurité et à minimiser la congestion routière.

Dans un carrefour giratoire, tous les véhicules circulent dans le sens contraire des aiguilles d'une montre.



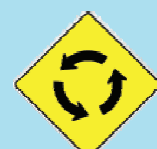
POURQUOI LA VILLE INSTALLE-T-ELLE DES CARREFOURS GIRATOIRES?

- Pour réduire le nombre et la gravité des collisions.
- Pour réduire la vitesse des véhicules à l'intersection.
- Pour faciliter la circulation – moins d'arrêts et de retards.
- Parce que c'est bon pour l'environnement – réduit le temps de marche au ralenti, les émissions et la consommation d'essence.
- Pour réduire le niveau sonore aux intersections.
- Parce que les carrefours giratoires exigent un entretien minimal.
- Parce que les carrefours giratoires offrent des possibilités d'aménagement paysager et d'amélioration du paysage de rue.

CARACTÉRISTIQUES

- Vitesse réduite à l'approche du carrefour giratoire.
- À l'approche d'un carrefour giratoire, les automobilistes cèdent la voie aux véhicules qui s'y trouvent déjà.
- Les véhicules circulent dans le sens contraire des aiguilles d'une montre dans le carrefour giratoire.
- Vitesse réduite à la sortie du carrefour giratoire.
- Mouvement ininterrompu des véhicules.

SIGNALISATION DES CARREFOURS GIRATOIRES



Carrefour giratoire devant
Vitesse limitée à 30 km/h



Céder aux véhicules se trouvant dans le carrefour giratoire



Direction à suivre dans le carrefour giratoire



Indique l'emplacement des sorties du carrefour giratoire



Indique la voie dans laquelle le véhicule doit se trouver avant d'entrer dans le carrefour giratoire

FRANCHIR LES CARREFOURS GIRATOIRES

CONSEILS À L'INTENTION DES AUTOMOBILISTES

- Ralentissez à l'approche d'un carrefour giratoire.
- Surveillez la présence de piétons et de cyclistes et soyez prêt à arrêter au besoin.
- À l'approche d'un carrefour giratoire, vous verrez un panneau indiquant de céder le passage et une large ligne pointillée peinte sur la chaussée (ligne de cession de passage). Attention aux véhicules qui circulent dans le carrefour giratoire et soyez prêts à vous arrêter. Les véhicules engagés dans le carrefour giratoire ont la priorité.
- Si un autre véhicule est arrêté à la ligne pointillée, n'immobilisez pas votre véhicule dans le passage pour piétons. Laissez-le libre pour les piétons.
- Engagez-vous dans le carrefour giratoire lorsqu'il y a un espace disponible dans la circulation.
- Une fois que vous êtes engagé dans le carrefour giratoire, vous avez la priorité sur les véhicules qui sont sur le point de s'y engager.
- Ne tentez pas de doubler les autres véhicules, y compris les bicyclettes.
- À l'approche de votre sortie, actionnez votre clignotant de droite pour signaler votre sortie.
- Continuez de rouler lentement en sortant du carrefour giratoire et surveillez la présence de piétons et de cyclistes.
- Il se peut que les conducteurs de gros véhicules routiers doivent occuper les deux voies d'un carrefour giratoire à deux voies, tant à l'approche qu'à l'intérieur de celui-ci. Les autres automobilistes doivent respecter cette exigence.
- **Dans le cas des carrefours giratoires à deux voies, il importe que les automobilistes se trouvent dans la voie appropriée au moment de s'engager dans le carrefour. La sortie du carrefour giratoire doit aussi s'effectuer à partir de la voie appropriée. Il est interdit de changer de voie à l'intérieur du carrefour giratoire.**

CONSEILS À L'INTENTION DES PIÉTONS

- Marchez sur le trottoir ou sur le sentier.
- Ne traversez qu'aux passages pour piétons désignés.
- Regardez dans la direction d'où viennent les véhicules et attendez qu'il y ait un espace disponible dans la circulation pour vous engager dans le passage pour piétons.
- Rendez-vous sur le terre-plein et utilisez-le comme refuge. Avant de franchir l'autre voie(s) de circulation, regardez dans la direction d'où viennent les véhicules et attendez qu'il y ait un espace disponible dans la circulation pour traverser.
- Ne traversez jamais la chaussée circulaire pour vous rendre sur l'îlot central.

CONSEILS À L'INTENTION DES CYCLISTES

Les cyclistes ont deux possibilités pour franchir les carrefours giratoires :

1. Ils peuvent faire comme les automobilistes, c'est-à-dire occuper la voie et circuler au milieu de celle-ci, en obéissant aux mêmes règles que les automobilistes.* **OU**
2. Ils peuvent descendre de leur bicyclette au passage pour piétons et emprunter les trottoirs et les passages pour piétons. **

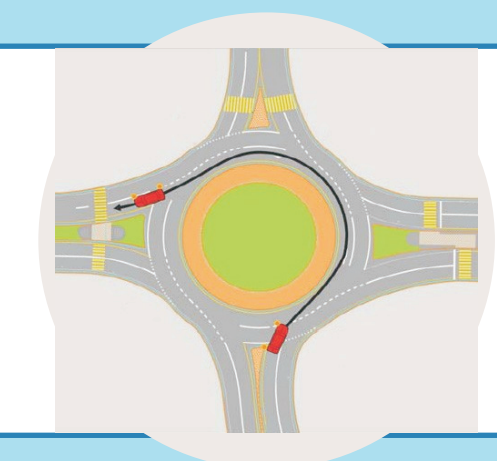
* **Seuls les cyclistes expérimentés doivent occuper la voie dans les carrefours giratoires à deux voies; ils doivent alors, tout comme les automobilistes, se trouver dans la voie appropriée au moment de s'engager dans le carrefour.**

** Lorsqu'il y a des sentiers polyvalents hors route, les cyclistes peuvent rouler jusqu'au trottoir/passage pour piétons; des rampes d'accès et de sortie pour cyclistes ont été aménagées lorsque la chose était possible.

FRANCHIR UN CARREFOUR GIRATOIRE À DEUX VOIES

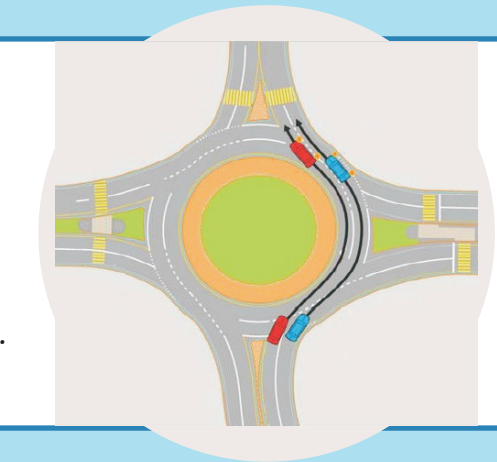
Lorsque vous tournez à gauche dans un carrefour giratoire à deux voies, vous devez :

- Circuler dans la voie de gauche et actionner vos clignotants de gauche en vous engageant dans le carrefour giratoire.
- Demeurer dans la voie de gauche en vous engageant dans le carrefour giratoire.
- Signaler votre intention de tourner à droite à l'approche de votre sortie.



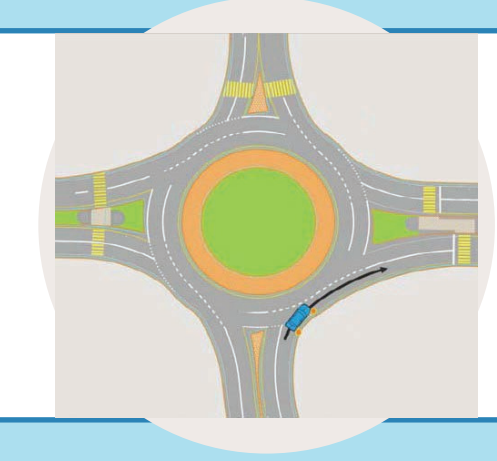
Lorsque vous allez tout droit dans un carrefour giratoire à deux voies, vous devez :

- Être dans l'une des deux voies. Vous n'avez pas à actionner vos clignotants en vous engageant dans le carrefour giratoire.
- Demeurer dans la voie par laquelle vous vous êtes engagé dans le carrefour giratoire.
- Actionner vos clignotants de droite à l'approche de votre sortie.



Lorsque vous tournez à droite dans un carrefour giratoire à deux voies, vous devez :

- Circuler dans la voie de droite et actionner vos clignotants de droite en vous engageant dans le carrefour giratoire.
- Demeurer dans la voie de droite en vous engageant dans le carrefour giratoire.
- Laisser vos clignotants de droite fonctionner jusqu'à ce que vous soyez sorti du carrefour giratoire.



Pour de plus amples renseignements sur les carrefours giratoires, visitez le site ottawa.ca